

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du 20/12/2018 à 20 h 30

| | |
|-------------------------|----|
| Présents et représentés | 13 |
| Absents excusés | 1 |

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le quinze décembre deux mil dix-huit.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Angélique

1 – OPAC de l'Indre – Avenant à la garantie d'emprunt

Vu les nouvelles mesures destinées à atténuer l'impact de la réduction de loyer de solidarité en allongeant la durée des emprunts encours et que la commune s'était portée garante de l'OPAC 36, le Conseil municipal accepte l'avenant sur la durée de l'emprunt contracté par l'OPAC et apporte sa garantie sur le remboursement de l'emprunt réaménagé.

2 – Syndicat du Bassin du Nahon - Désignation des délégués

Suite aux modifications du périmètre et des statuts du syndicat du Bassin du Nahon par rapport au transfert de compétence GEMAPI, le Conseil municipal a désigné comme délégué titulaire, M. RABIER Daniel, et comme délégué suppléant, M. DOUBLIER Denis.

3 – Taxe d'aménagement

Vu sa délibération du 10/10/2014, le Conseil municipal renonce à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

4 - Révision des tarifs de location de la Gare pour 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de location de la salle de la gare de 1 % à compter du 1er janvier 2019 arrondie à l'euro et d'accorder une réduction de 50 % aux personnes habitant la commune de Pellevoisin et aux sociétés locales, soit :

| | Hors commune | Commune |
|--|--------------|---------|
| Repas | 113€ | 57 € |
| Galette, lunch, vin d'honneur, cocktail, vente ou expo à but commercial | 85 € | 43 € |
| Réunion gratuite, réunion électorale vin d'honneur pour les associations communales | gratuit | gratuit |

5 - Les tarifs des cimetières communaux (concessions et location du caveau provisoire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% le prix de vente des concessions.

Il fixe donc, à compter du 1^{er} janvier 2019, à :

- ◆ 38 € le mètre carré les concessions trentenaires ;
- ◆ 68 € le mètre carré les concessions cinquantenaires ;
- ◆ 168 € le mètre carré les concessions perpétuelles.

L'indemnité journalière pour le dépôt d'un corps dans le caveau communal, est fixée à 0,50 € par jour.

6 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Commission de contrôle des listes électorale

Vu l'instruction ministérielle du 25 juillet 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme délégué titulaire, M. ROUX Claude, et comme délégué suppléant, M. RABIER Daniel.

7 – Désignation pour le Syndicat Des Eaux Du Boischaud Nord d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Vu la délibération n°2018-03-08-5 du 9 mars 2018 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Des Eaux Du Boischaud Nord et après en avoir délibéré, le Conseil

municipal désigne un nouveau délégué titulaire, M. SAUGET Gérard, ainsi qu'un délégué suppléant, M. TAIMIOT Jacques

8 – Opposition au transfert obligatoire de la compétence assainissement à la CCEV au 01/01/2020

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant à une nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes d'Ecueillé - Valençay au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT avec un report de ce transfert de compétence en janvier 2026.

9 - Demandes de subventions 2019 :

ITEP Moissons Nouvelles

Vu la demande de subvention du 10 octobre 2018 concernant l'organisation du challenge national inter-ITEP de rugby 2019 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention 2019 de 1.000 €.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Vu la demande de subvention exceptionnelle du 05 novembre 2018 afin d'organiser le congrès départemental des sapeurs-pompiers 2023 et à l'unanimité, le Conseil municipal accordera une subvention au moment venu.

Indre Nature

Vu la demande de subvention de fonctionnement 2019 du 15 novembre 2018 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention 2019 de 50 € ;

Campus des métiers et de l'artisanat de l'Indre et Loire

Vu la demande de subvention 2019 du 23 novembre 2018 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 80 €.

Faune 36 et l'AFSEP

Vu les demandes de subventions 2019 et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subventions à ces organismes.